



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 août 2023  
Français  
Original : anglais/espagnol

---

## Soixante-dix-huitième session

Point 50 de l'ordre du jour provisoire\*

**Office de secours et de travaux des Nations Unies  
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

## **Biens appartenant à des réfugiés de Palestine et produit de ces biens**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 6 de la résolution [77/124](#) de l'Assemblée générale en date du 12 décembre 2022 sur les biens appartenant à des réfugiés de Palestine et le produit de ces biens. Le 3 avril 2023, le Secrétaire général a adressé une note verbale à tous les États Membres, ainsi qu'à l'Observateur permanent de l'État de Palestine, dans laquelle il a appelé leur attention sur les dispositions pertinentes de la résolution [77/124](#) et leur a demandé de communiquer au Secrétariat les informations importantes concernant toute mesure prise ou envisagée aux fins de l'application de cette résolution avant le 12 juillet 2023. Une réponse a été reçue du Mexique ; on la trouvera dans le présent rapport.

---

\* [A/78/150](#).



## I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 6 de la résolution [77/124](#) en date du 12 décembre 2022 sur les biens appartenant à des réfugiés de Palestine et le produit de ces biens.

2. Le 3 avril 2023, le Secrétaire général a adressé une note verbale à tous les États Membres, ainsi qu'à l'Observateur permanent de l'État de Palestine, dans laquelle il a appelé leur attention sur les dispositions pertinentes de la résolution et leur a demandé de communiquer au Secrétariat les informations importantes concernant toute mesure prise ou envisagée aux fins de son application.

## II. Réponse reçue

### Mexique

[Original : espagnol]

En sa qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU et conformément à ses principes constitutionnels de politique étrangère, le Mexique a exhorté les parties au conflit à renforcer le dialogue diplomatique et la médiation afin d'éviter une nouvelle escalade des tensions ; il a notamment mis en avant l'importance des mesures de confiance mutuelle entre la Palestine et Israël, sur la base d'engagements réciproques, dans le but commun d'améliorer les conditions de vie, de garantir la sécurité et la stabilité de la vie des civils et de rétablir de véritables négociations en vue de parvenir à une paix durable et définitive.

En outre, le Mexique a condamné les implantations illégales qui continuent de provoquer le déplacement forcé de milliers de Palestiniens. Nous exigeons dès lors que cessent leur construction et leur expansion, ainsi que les expulsions, les saisies et les démolitions de structures palestiniennes, en ce qu'elles constituent des violations des droits de la population civile et alimentent les griefs qui entravent le dialogue.

En décembre 2022, l'Assemblée générale a adopté la résolution [77/123](#) intitulée « Aide aux réfugiés de Palestine », par un vote enregistré de 157 voix pour (y compris le vote du Mexique), 1 voix contre et 10 abstentions, dans laquelle elle a décidé de proroger le mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) jusqu'au 30 juin 2026.

À cet égard, le Mexique salue et appuie les travaux de l'Office, qui sont essentiels non seulement pour répondre aux besoins fondamentaux et humanitaires de plus de 5,7 millions de réfugiés palestiniens en Cisjordanie, dans la bande de Gaza, au Liban, en Syrie et en Jordanie, en particulier les services essentiels de santé et d'éducation par exemple, mais aussi pour garantir l'exercice des droits humains de ces personnes.

En signe de son engagement, le Mexique contribue annuellement, depuis 2008, au budget de l'UNRWA.

En 2022, le Mexique a versé une contribution volontaire annuelle de 750 000 dollars à l'UNRWA. L'Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement a également fourni des équipements et des fournitures médicales essentiels à l'hôpital de l'UNRWA à Qalqiliya (Cisjordanie), ce qui a permis

d'améliorer les capacités des services d'urgence d'un hôpital prenant principalement en charge des réfugiés palestiniens.

Une contribution volontaire à l'Agence est prévue pour 2023 et devrait être versée d'ici à la fin de l'année.

En outre, pour ce qui est des résolutions de l'Assemblée générale par lesquelles le Secrétaire général demande des informations aux États Membres, le Mexique a voté comme suit :

- Résolution [76/12](#) (pour)
- Résolution [77/124](#) (pour)
- Résolution [77/126](#) (abstention)

En conclusion, le Mexique réaffirme son appui en faveur d'une solution globale et définitive du conflit qui tienne compte des préoccupations de sécurité légitimes d'Israël et permette la création d'un État palestinien politiquement et économiquement indépendant, vivant côte à côte en paix avec Israël, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU.

---